

Projet de construction du poste Le Corbusier à 315-25 kV à Ville de Laval par Hydro-Québec

Dossier : 6211-09-071

Compte rendu de la période d'information publique du 24 juillet au 7 septembre 2018

La période d'information publique concernant le *Projet de construction du poste Le Corbusier à 315-25 kV à Ville de Laval* par Hydro-Québec a pris fin le 7 septembre 2018. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 juillet 2018 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a préparé aux fins de consultation par le public pendant 45 jours, soit du 24 juillet au 7 septembre 2018, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Pour répondre à la demande croissante en électricité des établissements industriels et commerciaux de la partie sud de la Ville de Laval, Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire un poste à 315-25 kV et une ligne de raccordement à 315 kV d'une longueur d'environ 450 m sur le terrain du centre administratif d'Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval à l'intersection du boulevard Le Corbusier et de la rue Michelin. Le poste occuperait une superficie d'environ 30 180 m² et serait constitué d'une section à 315 kV et d'une autre à 25 kV. À sa mise en opération, le poste serait notamment composé d'un bâtiment de commande, de bassins de récupération d'huile installés sous les deux transformateurs, de douze départs de distribution à 25 kV aménagés en massifs souterrains et d'équipements annexes. À l'étape finale de son aménagement, le poste comprendrait quatre transformateurs à 315-25 kV et 42 départs de distribution.

La ligne de raccordement serait supportée par quatre pylônes à treillis d'une hauteur maximale variant entre 50 à 60 m installés dans une emprise de 88 m. Cette ligne serait alimentée par celle à 315 kV qui passe à environ 400 m au nord-ouest du terrain en provenance du poste de Duvernay.

Pour réaliser son projet, l'initiateur devrait prolonger le chemin d'accès existant situé dans la cour du centre administratif d'environ 35 m, procéder à la canalisation d'un cours d'eau intermittent sur une longueur d'environ 160 m et aménager un fossé périphérique ceinturant le poste pour acheminer l'eau de ruissellement vers un bassin de rétention des eaux pluviales. Des travaux de déboisement, notamment dans une frênaie, de décapage, d'excavation, de remblayage et de terrassement généreraient environ 77 700 m³ de déblais et environ 134 500 m³ de remblais. Le projet est estimé à 59,1 M\$ et la mise en service serait prévue pour le printemps 2021.

(Extrait du communiqué émis le 24 juillet 2018)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet

- la possibilité d'ajouter une charge électrique supplémentaire à la ligne existante ;
- la capacité totale de puissance du réseau électrique de la Ville de Laval en comparaison avec celle du poste Le Corbusier ;
- la répartition de la charge électrique entre les postes situés à Laval ;
- l'identification du service de la Ville de Laval avec lequel l'initiateur doit correspondre ;
- l'existence d'une demande de zonage envoyée à la Ville de Laval ;

- la méthode d'attribution du financement du Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec ;
- la contribution du projet dans la planification à moyen et à long terme du réseau électrique de Laval et de Montréal.

Le reboisement et le contrôle de la végétation

- l'identification des critères établis pour le remplacement des végétaux ;
- la méthode pour déterminer l'endroit à reboiser ;
- l'identification des interlocuteurs qui décident de l'endroit où sera fait le reboisement ;
- la possibilité de reboiser sur d'autres terrains que ceux appartenant à la Ville ;
- le coût des opérations de reboisement ;
- le coût du reboisement en comparaison au coût total du projet ;
- l'échéancier pour déterminer le coût du reboisement ;
- la possibilité que l'aménagement paysager esthétique du nouveau poste fasse partie du projet de reboisement prévu au projet ;
- l'établissement d'un suivi de la mortalité des essences, selon le protocole de reboisement prévu au projet ;
- l'intérêt de vérifier le taux de survie des essences reboisées ;
- la possibilité de laisser pousser des végétaux sous l'emprise de la ligne pour occuper l'espace laissé vacant ;
- la faisabilité légale de reboiser en zone agricole ;
- la possibilité d'effectuer un reboisement formé d'un seul ensemble boisé complet non fragmenté ;
- la difficulté d'identifier un site de reboisement idéal ;
- l'existence d'un programme de reboisement ;
- la possibilité d'effectuer un choix sur les espèces à replanter ;
- la possibilité que le phragmite envahisse les espaces déboisés empêchant, à terme, la mise en place d'un couvert forestier ;
- le calendrier des travaux et les détails de la superficie à déboiser ;
- la mortalité du frêne ;
- l'identification du nerprun comme espèce envahissante ;
- la présence de l'Agriole du frêne en tant qu'espèce envahissante extrêmement destructrice qui s'attaque aux espèces de frêne ;
- l'importance de compenser les pertes de couvert forestier et d'en mesurer les répercussions ;
- la proportion de frêne rouge sur le terrain en comparaison aux autres essences d'arbres qui sont présentes ;
- le contrôle de la végétation autour du frêne pour assurer sa pérennité.

Cours d'eau et milieux humides

- l'absence d'information sur les cours d'eau existants de la zone d'étude dans la présentation du projet exposé à la séance d'information du BAPE ;
- la proximité d'un milieu humide près de l'emprise de la ligne existante ;

- l'importance d'obtenir de l'information sur les compensations prévues par l'initiateur concernant le milieu humide ;
- la prise en compte de la présence du milieu humide au moment du déboisement.

L'impact sur le climat sonore

- la méthodologie utilisée pour évaluer l'impact ;
- la nécessité d'effectuer une étude de bruit en phase d'exploitation ;
- la possibilité que l'étude sur le niveau sonore soit rendue publique et sa date de disponibilité ;
- l'augmentation du niveau sonore ambiant ;
- la comparaison des niveaux sonores jour/nuit selon les normes du MDDELCC ;
- l'augmentation du son émis par la nouvelle ligne en comparaison avec celui du crépitement actuel.

La documentation sur le projet

- la disponibilité d'un résumé regroupant l'ensemble des études sectorielles effectuées par l'initiateur ;
- la possibilité de pouvoir consulter de l'information complète sur les inventaires terrains prévus à l'été 2018 et sur la qualité des sols ;
- l'existence d'études de caractérisation des arbres ;
- le calendrier des inventaires réalisés sur les différentes espèces d'arbres ;
- la disponibilité de l'information sur l'Agrile du frêne et la possibilité de pouvoir la consulter rapidement ;
- la nécessité de rendre publiques les mesures de compensations prévues au projet.

Les infrastructures actuelles

- la fiabilité des lignes actuelles en raison de leur âge ;
- la possibilité d'utiliser le poste pour alimenter d'autres secteurs dans la région.

Autres préoccupations

- la différence entre les mandats d'enquête du BAPE (audience publique, consultation ciblée et médiation) ;
- la dépréciation potentielle de la valeur des propriétés situées dans le quartier résidentiel à proximité du nouveau poste.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet en format papier ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant:

Centre	Adresse
Bibliothèque Gabrielle-Roy <i>Accès Internet gratuit</i>	3505, boulevard Dagenais Ouest, Ville de Laval

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi qu'une liste des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat de la ministre. Cette liste fait l'objet d'un hyperlien vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca).

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
18 juillet 2018	<i>Journal de Montréal</i>	
18 juillet 2018	<i>Journal Le Soleil</i>	
18 juillet 2018		<i>Le Courrier de Laval</i>
1 ^{er} août 2018		<i>Le Courrier de Laval</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
24 juillet 2018 Début de la période d'information publique	Médias écrits et électroniques de Laval	354	Site Web et compte Twitter du BAPE 1 436 abonnés
27 août 2018 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Laval	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1 460 abonnés

La séance d'information

Date	Le lundi 27 août 2018 à 19 h 30
Lieu	Salle Diamant, Hôtel Comfort Inn, 2055, autoroute des Laurentides, Ville de Laval
BAPE : Animation	M. Luc Nolet
Accueil et prise de notes	M. Alexandre Corcoran-Tardif
Initiateur	M. Pascal Monette, Hydro-Québec M. Cédric Chenevier, Hydro-Québec
Assistance	13 personnes
Durée	1 h 20

Les relations de presse

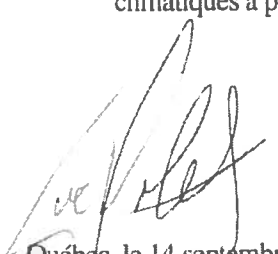
Aucun représentant des médias n'assistait à la séance d'information du 27 août 2018.

La revue de presse

Le portail *Constructo* et celui du *Lézard.com* ont respectivement annoncé le début de la période d'information publique et le rappel de la tenue de la séance d'information.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 14 septembre 2018

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication